

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 25 JANVIER

Il paraît que les journaux avaient annoncé prématurément l'arrivée de M. Van de Weyer : le *Courrier* du 23 annonce seulement son arrivée à Londres dans Fitzroy-square.

Un cas des plus extraordinaires s'est présenté ces jours derniers dans le comté de Cork. Un jeune orphelin de 12 ans, après avoir eu pendant six semaines la fièvre et des vomissements fréquents, a été pris par un accès d'appétit si violent, que, s'il n'était pas satisfait aussitôt que la faim se faisait sentir, l'enfant se déchirait avec ses dents. A peine introduits dans l'estomac, les aliments étaient digérés, et on rapporte que dans l'espace de six jours l'enfant a dévoré ainsi, en pain, viande, légumes, etc., environ soixante dix-neuf livres d'aliments. Au bout de ce temps la mort est venue terminer ses souffrances.

FRANCE. — PARIS, 25 JANVIER.

M. Persil, garde-des-sceaux, a présenté à la Chambre des pairs un projet de loi tendant à rétablir les art. 103, 106 et 107 du code pénal de 1810, relatifs à la non révélation.

La nouvelle rédaction, porte que toute personne qui aura en connaissance d'un complot contre la vie du roi et qui ne l'aura pas révélé à l'autorité sera punie de la réclusion.

Mennier a subi hier soir un interrogatoire qu'on croit devoir être le dernier; on l'a prévenu qu'il comparaitrait le 15 devant la cour des pairs.

Le nommé Asthanis Eybord, sous-officier en semestre, a été arrêté dimanche, 22 janvier, pour avoir résisté à des sergens de ville qui l'avaient invité à ne pas stationner près du guichet de la cour des Tuileries, par lequel le roi allait sortir. On n'a trouvé aucune arme et aucun papier suspect sur cet homme, dont l'arrestation n'a aucune importance. Elle aura sans doute donné lieu au bruit d'une nouvelle tentative d'assassinat sur la personne du roi, qui, ainsi que nous l'avons dit hier, est dénuée de tout fondement. (J. G. des Tribunaux)

M. le général de Rigny est parti pour Marseille, où le conseil de guerre qu'il a demandé doit se réunir. (J. des Débats)

La reine et le duc de Nemours assistaient hier à la représentation de la *Camaraderie* au Théâtre Français.

Soixante-cinq décorations viennent d'être accordées par le roi des Belges à des officiers français en activité de service qui ont pris part à l'expédition d'Anvers.

Le public ne sera pas assés simple, pour prendre au pied de la lettre le magnifique respect pour le jury que professe, qu'affiche, qu'épale en ce moment la vieille presse à propos de l'affaire de Strasbourg. La vieille presse ne lui adresse pas des éloges parce qu'il a bien décidé, mais parce que sa décision tourne au profit de misérables intrigues contre le cabinet. Si le jury avait décidé autrement, la vieille presse l'aurait insulté. Il n'y a pas un mois, le *Constitutionnel* et le *Courrier* menaçaient, de leur blâme, le jury de la Seine s'il n'acquittait pas le *Sicote* et le *Temps*. La justice, la raison, l'indépendance, les lumières du jury en général ne sont donc pour rien dans les vanteries des vieux journaux; ils trouveront stupides, à la première occasion qui ne leur

LA TÊTE DE COLONNE.

Chacun hâte le pas, les petits enfants courent avec leur bonne, les jeunes hommes oublient leurs affaires, les maris tendent le jarret et prennent un air martial, les femmes au-dessous de trente-cinq ans sourient en minaudant, les mamans soupirent, les grisettes se posent, les anciens-troupiers marchent au pas, les fenêtres s'ouvrent, les ouvriers croisent les bras devant leurs boutiques, les voitures s'arrêtent, les chevaux hennissent et piaffent; enfin, toute la ville est en émoi, et chacun dit: C'est le 3e léger qui arrive, le plus beau régiment de l'armée, musique parfaite, tambour-major admirable, belle race d'hommes, et collet jouquille! Ecoutez! écoutez la musique.

En effet, au milieu des bruits qui s'entrechoquent, on entend l'air favori: *Ah! quel plaisir d'être soldat!*

Et l'on aperçoit la tête de colonne.
Tête de colonne, c'est la gloire du régiment! c'est le tambour-major, son kolback, sa grande canne à pomme d'argent et son beau sabre doré; c'est le rang des sapeurs à longue barbe, au tablier blanc, à la hache luisante; ce sont les petits tambours, enfants de giberne, diseurs de bons mots, qui ne respectent au monde que la canne du tambour-major; c'est la musique troupe indisciplinée, artiste, aristocratie de la caserne, honneur de la cantine; là se distinguent les gagistes, Gil Blas de l'armée, qui savent tout, parlent de tout, ont refusé mille fois les premiers postes à l'Opéra et aux Italiens, ont servi dans les armées étrangères, sont bien de chez eux, et ne jouent de la flûte que par amour pour le 3e léger. A côté du gagiste marche plus humblement le *musicien troupiier*, jeune soldat qui a préféré le luth et sa douce harmonie aux longues factions des nuits d'hiver. Ce dernier n'est initié qu'à demi aux mystères de l'art;

nera pas selon leurs vœux, les douze Alsaciens dont ils font en ce moment autant de Lycorgues. La vieille presse affecte de louer le jury de son indépendance; la vérité est qu'elle ne le louera jamais que lorsqu'elle le croira tout-à-fait soumis à ses ordres. Qu'un jury essaie de résister à la vieille presse, et il verra; qu'il se souvienne de la *Tribune*, qui a publié pendant fort long-temps les noms des jurés qui l'avaient condamnée! (La Presse.)

Les uns ont le vin tendre, gai et narquois, d'autres l'ont triste, morose et tourné vers les idées de mort; un M. P... de Cambrai, fait sans doute partie de ces derniers; un de ces jours, il va, après boire, chez un menuisier et lui commande son cercueil; on lui prend la mesure et le lendemain on lui porte une bière, bien lisse, bien jointe et en beau chêne. M. P..., de sang froid alors, se fâche, traite le menuisier de mauvais plaisant et ne veut pas recevoir la marchandise. L'artisan prouve par témoins qu'on lui avait fait cette commande, et comme M. P... ne pouvait supporter chez lui la vue de ce meuble importun, il convint enfin avec le menuisier qu'il remporterait la bière moyennant une somme de 15 fr. que l'artisan a distribué à ses ouvriers. En attendant, il tient à la disposition de M. P... ce cercueil superbe et fait à sa taille.

On mande de Rouen, le 21 janvier:

« Une activité qu'on n'avait pas vue depuis assez long-temps s'est manifestée dans les achats de tissus et calicots de nos fabriques. Une augmentation sensible a été le résultat de nombreuses demandes faites de ces divers produits de nos manufactures. Les nouvelles régions des contrées de consommation qui s'alimentent sur notre place sont des plus favorables; la confiance paraît revenir, et tout annonce que sous peu de jours une notable amélioration viendra ranimer notre industrie, et la délivrer des alarmes que la crise qui s'achève à nécessairement dû lui causer. »

On écrit de Copenhague, 7 janvier:

« Le passage des bâtiments dans le Sund a été très considérable l'année dernière en comparaison de 1835. La différence à l'avantage de 1836, sur 1835, a été de 1650 navires sur un total de 11,925 bâtiments qui ont passé ce détroit. » (Gazette d'Augsbourg)

Bulletin de la bourse de Paris du 25. — La rente était moins bien tenue aujourd'hui qu'hier; il y avait des offres à 79 90 et 95. Cependant, il y a eu peu d'affaires traitées à ce prix. Suivant toute apparence, la stagnation se prolongera jusqu'à la liquidation prochaine. L'actif était offert à 26 3/4 5/8. On parlait d'une reconnaissance faite par le général Evans, dans laquelle il aurait éprouvé un échec; on disait qu'à la suite, les carlistes s'étaient rapprochés de Bilbao. Cette nouvelle, à laquelle on n'ajoutait pas entièrement foi, a néanmoins paralysé les affaires sur les fonds espagnols, qui étaient plutôt offerts que demandés. C'est surtout sur les actions de la Société Générale belge que la spéculation paraît plus active; elles ont monté aujourd'hui de 25 fr. et se trouvaient encore demandées à la fin de la bourse.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Madrid, le 16 janvier, que la division du général Rivero a reçu l'ordre de se rendre à Saint-Sébastien, pour occuper cette place et le fort du passage, afin de donner un démenti formel aux bruits qui circulaient depuis quelque temps sur la cession momentanée de ces deux points à l'Angleterre. Les courriers de France et d'Arragon se rendant à Madrid ont été interceptés dans les environs de Calatayud par une bande carliste.

on lui confie le chapeau chinois ou la grosse caisse; il est vêtu de l'habit du magasin, et nul, dans le régiment, ne l'appelle *monsieur*, comme on compagne le gagiste.

Le colonel et le chef du premier bataillon sont à cheval et marchent sur les flancs de la tête de colonne. Leur pose d'attente n'est pas exactement conforme aux principes des Daure et des Ronaset, mais ils n'en font pas moins leur étape d'une façon toute confortable. Hélas! ils ont rudement acheté le droit de ne plus marcher, et depuis trente ans ils ont fait bien des pas de Lisbonne à Moscou.

Le capitaine de grenadiers, l'adjutant-major et l'adjutant font aussi partie de la tête de colonne: le premier est grave et silencieux, c'est un ancien, quelque peu grognard, et trouvant les étapes plus longues qu'autrefois; le second, par son âge, appartient à la nouvelle armée; c'est un homme actif, plein de zèle, et songeant parfois qu'il mourra en plaçant des guides sur le terrain de manœuvre, et que pour sa génération il n'est plus de boulets. L'adjutant est le premier des sous-officiers du régiment: nul ne passe aussi promptement que lui du commandement à l'obéissance; maître absolu au milieu du cercle des sous-officiers, autocrate de toutes les prisons, cantines et salles de police, juge suprême des luttes intestines du quartier, il devient humble et silencieux dès que le colonel paraît, lui, si fier, si beau, si grand, lui qui fournit brillamment sa course hebdomadaire, le voilà derrière le colonel, courant au moindre signe, offrant crayon et papier, souriant lorsque le colonel sourit, prenant l'air rogne lorsque le colonel a la digestion pénible, enfin vivant de la vie du chef. Hélas! ce pauvre adjutant, bâton sur lequel le maître s'appuie, et dont il frappe si souvent, il peut le buiser d'un geste. Voilà pourquoi il est le satellite obligé de l'astre qui lui prête quelques rayons de lumière.

Ainsi dans la tête de colonne on remarque le grand-tambour-major

Une expédition assez nombreuse vient d'être dirigée sur Aranjuez, pour opérer contre les factieux qui infestent la Manche.

On lit dans le *Phare de Bayonne*, du 21 janvier:

« L'ex-infant don Sébastien est saisi, depuis sa promotion au commandement des bataillons insurgés, d'une ardeur toute martiale; s'il faut en croire le récit de quelques personnes, il se proposerait de néocouter, dans les opérations qu'il veut tenter, que sa propre inspiration. Cette disposition qui a été surtout remarquée à une revue qu'il a faite, le 13 et le 14 de ce mois, et dans laquelle il était escorté de Moreno et Villaréal; a fait naître dans le conseil des insurgés quelques craintes qu'on espère pouvoir faire partager à don Carlos, pour qu'il recommande à son neveu de retenir la bride à sa fougue belliqueuse et de ménager un peu plus dans ses propos les susceptibilités locales. »

« Quand au Prétendant, il est toujours à Durango, et il n'a pas songé un seul instant à se montrer à ses troupes, depuis la levée du siège de Bilbao. Cette circonstance n'a point échappé, et l'on raconte que des murmures ont éclaté plusieurs fois dans les bataillons du Guipuzcoa, qui jusqu'alors avaient montré le plus de respect pour sa personne. En conséquence on s'est hâté, dans les nouvelles positions qu'on a fait prendre, il y a quelques jours, aux bataillons insurgés, d'éloigner de Durango tous ceux du Guipuzcoa, et de les porter sur la ligne de Hernani à Irun, où leur haine contre les Anglais qui les menacent, pourra peut-être l'emporter sur le mécontentement que leur inspire l'ingrate indifférence de D. Carlos. »

« Nous avons déjà dit que les carlistes réunissaient tous les moyens défensifs sur la ligne dont nous venons de parler, et qu'ils y faisaient élever des retranchemens par tous les paysans du pays. La redoute *del Parque* a été armée de cinq canons de divers calibres et d'un obusier; Fontarabie l'a été avec six pièces de 18, une de 12, deux de 8 et deux de 4; et le palais de Torre Alta, qui est en quelque sorte une position avancée de ce dernier point, a été fortifié et garni de deux canons de petit calibre. Dix autres bouches à feu sont disponibles, dit-on, à Hernani et à Oyaxun pour être encore placées sur cette ligne qui sera ainsi défendue, si nos informations sont exactes, par vingt-neuf pièces d'artillerie, c'est-à-dire par presque tout le matériel des insurgés. »

« Un des correspondans de Bayonne d'un journal de Paris, parfaitement informé des affaires carlistes, nous révèle une circonstance de la plus haute gravité. Il paraît que le parti castillan, en enlevant le pouvoir aux mains de ses adversaires, a jugé nécessaires, dans l'intérêt de sa propre sûreté, de disloquer une partie de l'armée pour se former des bataillons dévoués et uniquement composés de soldats étrangers aux trois provinces; de sorte que les troupes du prétendant forment aujourd'hui deux camps séparés, et marchent, en quelque sorte, sous deux bannières ennemies. »

« Une personne arrivée de Madrid aujourd'hui donnait comme positif le renvoi prochain du ministre Mendizabal, et assurait que l'ambassadeur anglais ne serait pas étranger à sa disgrâce. La disposition des esprits à Madrid prend tous les jours un caractère plus calme et l'on ne serait point étonné que les anciens ministres rentrassent aux affaires. Calatrava paraît être d'accord avec l'ambassadeur anglais et M. de Latour-Maubourg, ils ont de fréquentes réunions ensemble. »

et les petits tapins, les sapeurs et le caporal clairon, le capitaine de grenadiers et l'adjutant-major, les officiers supérieurs et l'adjutant; mais ce que le bourgeois et la bourgeoisie préfèrent. C'est la musique. Si la musique est bonne, le régiment est beau, la discipline excellente, les masses complètes, et le 3e léger convient parfaitement à la ville.

Ne vous est-il jamais arrivé, lecteur troupiier, mon ami de vous lever à trois heures du matin pour inspecter vos hommes avant le départ, de continuer cette inspection pendant l'étape, de faire rectifier minutieusement les petits vices de toilette, de *ficeler* votre section comme s'il se fut agi d'un rendez-vous d'amour pour chacun de ces estimables guerriers; et lorsque, harassé de fatigues, après dix lieues de grand chemin et de longs détours dans les rues de la ville vous arriviez au logis, tout fier de la bonne tenue du régiment, ne vous est-il pas arrivé de trouver votre hôte sur le seuil de sa porte, le sourire sur les lèvres, et criant à votre approche: — Ah! monsieur le lieutenant, que votre cornet à piston est divin! c'est admirable!

— Et le régiment, comment le trouvez-vous?

— La petite flûte est bonne aussi, mais c'est moins fort.

— Mais le régiment, le régiment?

— Ces instruments en cuivre, ça fait toujours bien; j'aime beaucoup les basses, tel que vous me voyez.

— Mais, encore une fois, comment avez-vous trouvé les bataillons.

— Monsieur, pour vous parler bien franchement, je pense que la caisse roulante domine un peu trop; cependant...

— Vous n'avez donc pas vu le régiment? parlez-moi de nos belles compagnies!

— Cet air de *Robert-le-Diable*, me porte à la tête, monsieur; je suis capable de tout lorsque j'entends la musique militaire, je crois

BELGIQUE.

Bruxelles, 26 janvier (trois heures). — La bourse a été fort calme; les cours ont peu varié. Ardoins 23 3/4 7/8 argent, 24 papier. Société Générale, émission de Paris, 1565, 1570, 1572, 1575 demandées; émissions de Bruxelles, fl. 732 argent. Librairie Générale, 102 argent, sans vendeurs. Nous ne connaissons pas le cours d'Anvers.

Le courrier de Londres n'est pas encore arrivé.

Amsterdam, 24 janvier. — Dette active 2 1/2 p. c. 54 5/16 1/4, 5 p. c. 104 3/4 1/16, billets de chance 23 3/16, syndicat 95 94 7/8, société de commerce 182 1/4 1/2 3/4, Ardoins pièces de 85 liv. 24 3/4 13/16 3/4, grosses pièces-00, coupons 45, différée 9 3/16, nouvelle 12 1/16, passive 7 3/8, brésiliens 00, Naples 00, russes 00.

COURS DES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

Amsterdam, 24 janvier. — Ducats fl. 5 70 à 5 80; guinées 12 50 à 12 70; souverains 12 05 à 12 15; pistoles 9 90 à 10; pièces de 20 fr. 55 à 59 65, louis d'or 11 20 à 11 30, pièces de 5 francs 2 33 à 2 37; couronnes de France 2 72 1/2 à 2 75; dito de Brabant 2 65 à 2 70; piastres 2 60; thalers de Prusse 1 75 à 1 85; or en barres à fl. 1442 60 le kil. 13 1/4 à 13 3/4 p. c.; argent 1000/1000 900/700 104 20 à 104 50 600/500 104 à 104 03.

Paris, 24 janvier. — Or en barre à 1000/1000 kil. 3454 fr. 44 prime 40 à 40 50 demandé; louis d'or 901/1000 kil. 3094 francs 48, prime 43 à 43 50; pièces de 20 francs et 40 francs agio 9 à 9 50 demandé; argent en barre 1000/1000 kil. 218 francs 89 prime 5 50 demandé; écus de 6 livres à 94/1000 kil. 199 francs 41, prime 15 à 15 50 demandé; quadruples neuves 85 francs la pièce; piastres à colonnes 5 francs 46 nominal; dito, Mexicaines 5 33; quadruples colombiens 63 fr.; souverains 25 35 à 37 1/8; bank-notes 25 30 à 32 1/2; ducats de Hollande et d'Autriche 14 80 à 85. (Mer. ure.)

M. Félix Verdeyen, attaché au gouvernement provincial et premier commis du cabinet de M. le gouverneur, est nommé commissaire par intérim du district de Bruxelles, en remplacement de M. T'Serclaes de Wommersom.

Le mercredi 1^{er} février, aura lieu le bal du ministre des finances le samedi 4, le bal du ministre de la justice, et le lundi 6, bal à la cour.

Mme Casimir, de l'Opéra-Comique, à Paris, est enfin engagée pour Bruxelles, et doit arriver sous peu de jours pour faire ses débuts comme première chanteuse à roulades. (Indépendant.)

Le bureau de la chambre est chargé de pétitions plus ou moins pressantes, où la situation des industries privées est présentée sous de fausses couleurs, et où souvent les auteurs de ces réclamations dénaturent les faits pour mieux apitoyer nos représentants sur leur sort. Quelques-uns ayant réussi, d'autres viennent en foule énoncer les mêmes plaintes; et si cela continue, nous ne tarderons pas à voir chaque industriel demander hautement pour lui seul des mesures protectrices qu'il prétendra devoir être d'ailleurs très favorables à tous.

Depuis peu, les votes des chambres et particulièrement ceux du sénat ont été dictés par les idées prohibitives et nous nous en sommes étonnés, plusieurs discussions mémorables avaient été suivies du triomphe complet des idées libérales. (Observateur.)

On écrit de Namur, 25 janvier :

Hier dans l'après-midi, un nommé Jacques Gruselar, domestique de M. Bocart d'Havelange, chargé de remettre un sac de pois chez la dame veuve Meyer, marchande modeste, rue de Gravière, en cette ville, déposa chez elle le sac en question et sortit. Sa commission faite, il ne tarda pas à rentrer et déclara que ce sac de pois devait contenir deux autres petits sacs renfermant 400 francs environ; on visita le sac, et grande fut la surprise de cet homme en ne trouvant pas l'objet de ses recherches; mais il ne persista pas moins à soutenir qu'il était certain de ce qu'il avançait, et sans aucun ménagement il prétendit au remboursement de la somme. Il amena le public par ses menaces et ses cris; mais la police intervenant, des mesures furent prises pour procéder à la recherche de la somme précitée, qui fut retrouvée dans le fond de la voiture de ce domestique, restée en station au faubourg de Jambes.

On écrit de Gand, 25 janvier :

Vendredi dernier, vers deux heures de l'après-midi, au faubourg d'Anvers, un marchand de bestiaux bien connu, a brutalement cassé la jambe à un jeune homme de 16 à 17 ans. Un médecin fut appelé mais il ne voulut opérer qu'après que son salaire lui serait garanti et la victime est restée pendant deux heures sans secours. Enfin l'auteur de

vraiment que je me battrais, quoique par état... je suis dans les dernières coloniales, et chasseur à la 2^e compagnie...

— Enfin, vous n'avez pas vu le régiment ?

— Pardon, monsieur le lieutenant, j'ai entendu la musique.

Les soldats joueurs de clarinette et de trombone seraient bien étonnés si nous leur disions l'antiquité de leur famille et la noblesse de leur maison. Ils descendent tous, même le chapeau chinois; des rochers de la Thébaïde; un commentateur du moyen âge a fait ainsi parler Virgile :

Je diray comme par troupes
Des monts les hautes croupes.
Suivoient insensiblement
La docte lyre d'Orphée,
Qui les menait en triomphe
Et les charmoit doucement.

Dans ces montagnes, collines, fleuves et ruisseaux, dansant au son de la lyre d'Orphée, il ne faut voir qu'une ingénieuse allégorie. Orphée, c'est la musique; les montagnes, les collines, les fleuves et les ruisseaux, ce sont les habitants des plaines et des monts, les bûcherons et les pêcheurs. Or, quel musicien, dans notre siècle, se fait suivre par des troupes de peuple, si ce n'est le musicien militaire? Comme Orphée, il parcourt le monde, tandis que les soldats, ces bûcherons et ces pêcheurs le suivent insensiblement.

Lorsque l'on examine, d'une terrasse élevée, une longue colonne d'infanterie, musique en tête, défilant dans les rues d'une ville, on croit voir un énorme serpent. La musique, c'est la tête; les batonnets, ce sont les écailles. La canne du tambour major qui se joue dans les airs, c'est le dard du serpent; les instruments en cuivre flamboient, comme des yeux de feu; les sifflements se font entendre, les

la blessure ne voulant pas contribuer, quelques personnes charitables se portèrent caution pour le patient et le médecin consentit à le secourir. Tous les assistants furent indignés de tant d'inhumanité.

LIÈGE, LE 27 JANVIER.

Les journaux de Bruxelles annonçaient hier qu'un arrêté royal, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur portait qu'une récompense de treute mille francs serait accordée à celui qui, soit par l'invention d'un nouveau système de machines à vapeur, soit par des perfectionnements aux systèmes connus sera parvenu à introduire dans l'emploi des machines la plus grande économie de combustible relativement à la force produite.

La sollicitude que montre le gouvernement pour les intérêts de l'industrie nous engage à lui signaler des faits qui nous semblent devoir appeler son attention.

M. Regnier-Poncelet, directeur de l'établissement de St.-Léonard, s'est occupé, depuis quelque temps, des moyens d'introduire de l'économie dans l'emploi du combustible, et ses efforts ont obtenu des succès dont toutes les branches d'industrie qui font usage de la vapeur retireront, sans aucun doute de notables avantages.

Nous dirons d'abord quelques mots d'un procédé, déjà adopté ailleurs; mais qui est dû, pensons-nous, à l'exemple qu'a donné M. Regnier-Poncelet. L'un des ateliers de la manufacture qu'il dirige, a pour moteur une machine à haute pression de la force de quinze chevaux; la vapeur qui lui donne le mouvement, après avoir produit ce premier effet, est reçue dans des tuyaux qui chauffent tout l'établissement, divisé en quatre grands ateliers d'une capacité de 270 mille pieds cubes. Il résulte déjà de ce procédé une grande économie, et nous croyons que bon nombre d'industriels ne l'ont pas encore adopté, et qu'ils pourraient le faire cependant avec profit. Mais ce n'est point toutefois sur ce même procédé que nous voulons appeler aujourd'hui l'attention du ministre. M. Regnier-Poncelet a obtenu un autre résultat plus important encore.

Après avoir produit ce double effet, c'est-à-dire, après avoir donné le mouvement et la chaleur, la vapeur de la machine, était perdue. L'habile industriel que nous venons de citer, a trouvé le moyen d'utiliser cette vapeur morte, et de lui rendre l'énergie nécessaire pour activer une seconde machine à basse pression de la force de dix chevaux.

Nous n'entrerons ici dans aucun détail sur la nature du procédé de l'inventeur, nous dirons cependant qu'il est assez simple, ce qui est souvent du reste, l'un des caractères des plus utiles découvertes.

Celle de M. Regnier Poncelet nous paraît satisfaire en partie au vœu de l'arrêté de M. le ministre de l'intérieur. Ce n'est point un système nouveau, mais c'est un perfectionnement comme le demande le ministre, perfectionnement qui apporte une fort notable économie dans l'emploi du combustible, puisqu'il donne tous les jours gratuitement à la manufacture de Saint-Léonard, que dirige l'habile mécanicien, une force nouvelle équivalente à celle de dix chevaux.

M. Chapelié, directeur de l'école militaire de Bruxelles, est arrivé hier dans notre ville, on assure qu'il serait question de transporter cette école à Liège, si l'on y trouvait un local convenable. Les principales raisons qui militent en faveur de ce changement, sont l'existence dans notre ville de la fonderie de canons, et des forts qui couronnent nos hauteurs.

Sont nommés membres de la chambre de commerce de Liège, pour le renouvellement, à la fin de 1836, du tiers sortant de ses membres :

MM. Lamarche (V.); Closset, fils (M.-J.); Dujardin (Henri); Receveur (Ant.), membres sortant, et capitaine (Félix), fabricant de savon.

— Avant-hier, un officier supérieur de notre garnison est tombé de cheval et s'est blessé grièvement.

— Le 22 de ce mois, on a retiré de la Meuse, à la hauteur de Huy, le cadavre d'un homme inconnu, d'environ 40 ans. Il était vêtu d'une vieille veste à manches de drap bleu, avec passe-pois rouge, pantalon et gêtres

battements de la grosse caisse frappent les échos. L'encolure rouge, formée par les grenadiers, semble, parfois, se replier sur elle-même, comme si le serpent voulait bondir; le corps de fer se contourne de mille façons, menaçant partout et partout enroulé; les jaunes voligeurs flagolent avec une éblouissante rapidité; c'est la queue du serpent qui d'un choc donne la mort.

Aujourd'hui la musique militaire est devenue un objet de luxe, peu de soldats l'entendent dans les marches, et l'influence qu'elle exerce sur le moral des troupes est complètement nul.

Ce que d'autres appellent perfectionnement, je l'appellerai corruption. Il y a de la corruption en effet à rejeter les sons mâles et bruyants de la vieille musique militaire, et à les remplacer par des sentiments tendres ou douloureux; ce n'est pas une joie innocente et pure qu'il faut exciter chez le soldat; il faut au contraire l'élever, exalter toutes ses facultés, fouetter son sang, et lui faire oublier la vie. C'est ainsi que les législateurs ont compris la musique militaire: ils voulaient aux airs de guerre un chant plein de mouvement, plein d'action, un appel au cœur.

Mais comment traduire toutes les grandes passions de la guerre avec les instruments de nos musiciens? comment les exciter, par exemple, avec le basson qui n'exprime que la sombre tristesse et la plainte sourde? comment parler à des milliers d'hommes avec des petits bijoux qui s'entendent à peine dans les salons?

Ce qu'il faut aux soldats, ce sont les instruments des siècles barbares les tambours, les fifres, les trompettes, les flûtes aiguës, les tambourins, les timbales, et surtout la voix humaine. De perfectionnements en perfectionnements notre musique militaire est devenue tellement savante, qu'elle rivalise avec les théâtres lyriques. Un jour, à la parade, les cuirassiers sont attristés d'une messe des morts; le lendemain

gris. L'autopsie n'a fait reconnaître aucune trace de violence.

— Le même jour vers midi et demi, un bateau descendant la Meuse, chargé de poteries et de briques réfractaires, est coulé à fond; l'endroit dit Trou d'Ohin, près de Huy; les conduits au nombre de deux ou trois ont aussi disparu, aucun des cours n'ayant pu leur être porté.

— Il paraît qu'une grippe ou influenza, qui sévit en Allemagne, en France, et surtout en Ecosse, et en Angleterre, a passé par la ville de Gand. Il n'est presque pas de famille où il n'y ait une ou plusieurs personnes qui se plaignent de rhumes, avec accompagnement de fièvre, maux de tête et de gorge, extinction de voix, etc. Les rhumes sont ordinairement moins violents. Au surplus, la remarque d'un journal anglais, que les symptômes sont en général plus désagréables que dangereux, trouve ici son entière application. (C. des Fl.)

— Un tableau publié par le journal hebdomadaire de l'armée prussienne porte qu'en 1835, 50 officiers et 1,055 sous-officiers et soldats ont été nommés à des emplois civils.

— Le nombre moyen des décès à Londres est de 25 à 26,000, soit de 70 à 71 par jour. Dimanche dernier, le nombre des enterrements aux huit cimetières de la ville, s'est élevé au chiffre énorme de 304. Ainsi l'influenza y sévit avec tant de force qu'elle quadruple la mortalité.

— Le Vesuvius exhale une épaisse fumée; c'est le signe précurseur d'une prochaine éruption.

— Jérôme Bonaparte a récemment acheté dans le bourg de Gotsleben à une lieue de Constance (canton de Thurgovie), un château gothique dans lequel Jean Host fut enfermé en 1414. Le prince fait reconstruire en ce moment ce château dans le style moderne.

COUR D'ASSISES DE LIÈGE.

PRÉSIDENCE DE M. DOCHEN.

Audience du 26 janvier. — Accusation de meurtre.

Un jeune paysan est à la barre. Son extérieur annonce une froide stupidité, son visage est sans expression. Il est sous le poids de la plus odieuse des accusations. Julien Génot, âgé de 26 ans, journalier du village de Ligny, canton de Wareme, doit avoir le 15 octobre dernier sans motif apparent, instantanément tué à coups de couteau une jeune femme qu'il avait épousée cinq mois auparavant.

Julien Génot, dit l'accusation, avait épousé au mois de juin, Marie Agnès Moesse; ce mariage semblait avoir été de pure convenance de la part de Julien qui était beaucoup plus jeune que sa femme; le bruit courait même dans le pays qu'il avait sacrifié à cette union une inclination pour une autre personne. Toutefois il est constant qu'aucun voisin ne fut jamais témoin de discussion entre les nouveaux époux; l'harmonie régna entre eux. Ils paraissaient contents de leur sort et rien ne pouvait faire pressager l'événement dont les témoins cités en justice viennent successivement révéler à la cour et à un public nombreux qui encombre l'auditoire, les horribles détails.

Le 15 octobre dernier, les époux Génot travaillaient ensemble dans leur grange, vers 3 et demi heures, la femme quitta son mari et entra dans sa maison; environ un quart d'heure après, le mari sortit également de sa grange, s'arrêta un moment dans sa cour, et après avoir échangé quelques plaisanteries avec une voisine nommée Anne Joseph Hourgardy, épouse Dancel, qui était occupée à travailler dans le chemin vis-à-vis de sa maison; il y entra et ferma la porte après lui : « à peine y était-il entré de quelques minutes, dit Anne-Joseph Hourgardy, que j'entendis qu'on parlait plus haut que de coutume dans la maison des époux Génot : Marguerite Stas, épouse Fraipont, dont la demeure n'est séparée que par une muraille de celle des époux Génot, ayant entendu un bruit inaccoutumé dans cette maison, vint sur sa porte et me dit : qu'y a-t-il donc chez Génot, je viens d'entendre qu'on vous y appelait; je répondis que Julien voulait sans doute embrasser sa femme et qu'elle ne voulait pas; l'épouse Stas entra et je continuai à travailler dans le champ; mais un moment après j'entendis une voix que je reconnus parfaitement pour celle de l'épouse Génot, s'écrier : « Anne-Joseph, Jésus Maria, Anne-Joseph au secours, » puis un gémissement long et aigu se fit entendre; l'épouse Stas accourut de nouveau sur sa porte en me disant : Anne Joseph

main les dragons défilent sur l'air de Zénir et Azor; les soldats d'infanterie sont arrachés au sommeil par le réveille-toi belle endormie; les houzards arrivent à la garnison aux chants de Où peut-on dire mieux qu'au sein de sa famille? et la quittance en fredonnant : Il faut régler le sentiment sur la marche du régiment. A certaine musique Molière préférerait la chanson :

Si le roi m'avait donné
Paris sa grande ville;

Eh bien! nous préférons à tous les sons harmonieux de nos concerts, la Marseillaise vagabonde; le patriotisme harrit des vaches, et tous ces airs qui font vibrer l'âme des soldats. (Histoire de l'armée française)

BULLETIN DES MODES.

Paris, 23 janvier.

Restauration de la cravate blanche.

Depuis la restauration des Stuarts, il ne s'était point passé sur la terre d'événement aussi important, aussi digne de fixer l'attention publique, que la restauration de la cravate blanche. Oui, la cravate blanche est restaurée; elle a détournée la cravate noire. Quel fait dans le monde! Quel triomphe des bons principes.

Ca a d'abord été une conspiration mystérieuse à la tête de laquelle se trouvaient compromis les premiers noms de la société française. Les princes de la fashion, nos marquis du jour, nos Brummel, nos Pokler-Muskau avaient, dès l'hiver dernier, engagé l'honneur de leur réputation mondaine à faire réussir cette restauration; mais il est si commode pour la foule de déguiser sous le châle d'un taffetas noir, soit un grossier tissu de calicot, soit un linge fané, soit même une chemise absente, que l'insurrection contre la mode de la batiste blanche ou du satin argenté continuait à faire des progrès vraiment déplorables et désespérants.

Courrez vite chez Genot, vous y appelez à grands cris, il y a sûr un malheur arrivé : en même temps un petit chien qui se trouvait dans la cour, s'élança en aboyant vers la porte de Genot, parvint à y entrer par une ouverture qui existe au montant, et moi-même, tremblante et déjà épouvantée, je courus dans la même direction : j'entendis alors la voix du mari, criant à son tour, « Anne-Joseph, Anne-Joseph », mais parvenue à la porte, je la trouvai fermée par un verrou mis à l'intérieur : je cours alors à Genot, si tu as quelque chose de si pressant, vient donc ouvrir, mais comme il ne venait point et continuait à crier, je secouai violemment la porte, le verrou glissa et m'étant élancée dans la maison j'y trouvais l'épouse Genot étendue sur le dos et son mari la tenant sous lui, à bras le corps, criait toujours Anne-Joseph, Anne-Joseph : ils étaient l'un et l'autre tous couverts de sang, et quoique je ne pusse me rendre compte du spectacle horrible que j'avais sous les yeux, je m'écriai : malheureux qu'as-tu fait ! en même temps je m'approchai de la figure de la femme pour m'assurer si elle respirait encore, mais Genot qui restait sur elle, me saisit par le bras, et m'apercevant alors que son épouse avait une large blessure à la gorge, je me précipitai hors de la maison en m'écriant qu'elle était morte...

L'épouse Stas, second témoin, disait qu'après avoir demandé à sa voisine Hougardy ce qui se passait d'extraordinaire chez Genot, elle avait appuyé l'oreille contre la muraille séparatoire, et avait entendu à plusieurs reprises, une voix qu'elle ne put reconnaître, crier : Anne-Joseph ! au secours, Anne-Joseph ! et que ces cris devenant de plus en plus sourds et étouffés, elle ne douta point qu'un malheur ne fut arrivé chez Genot, et que c'est alors qu'elle vint sur sa porte pour la seconde fois, et dit à sa voisine de courir où l'on implorait son secours.

Ensuite, d'autres voisins entrèrent et l'accusé qui n'avait pas quitté son épouse, étant tombé en défaillance, fut entraîné hors de la maison : quelques temps après, il revint à lui, s'écria en voyant successivement accourir les voisins et son oncle : ah ! mon oncle ! quelle affaire ! mon Dieu ! ma pauvre femme, moi qui l'aimais tant ! puis il fut saisi comme d'un accès de convulsion, transporté chez un médecin de la commune, où il fut saigné, et de là reconduit chez une de ses sœurs.

Le lendemain, le juge-de-peace de Waremme, ayant été informé de ce fatal événement, se rendit à Ligny, accompagné du docteur Piette, pour procéder à l'autopsie du cadavre de l'épouse Genot, et recueillir les dépositions des témoins sur sa mort : le docteur Piette constata qu'indépendamment d'une large et profonde blessure qui, en coupant net le muscle sternomastoidien, la trachée artère et l'artère carotide gauche, avait causé la mort de l'épouse Genot ; elle avait encore sur la joue gauche trois autres plaies, n'intéressant que la peau, que les quatre doigts de la main droite étaient coupés, en-dessous de la paume, et que les pointes des doigts de la main gauche étaient également lacérés.

Le reste du cadavre ne présentait aucune autre lésion, et dans l'utérus, on trouva un embryon de six semaines environ.

Le docteur Piette constata ces blessures, mais n'émit point alors d'opinion.

De son côté le juge de paix informa : mais Anne-Joseph Hougardy, épouse Douceel, le premier, le plus important et pour ainsi dire le seul témoin de ce drame terrible, ne révéla alors à la justice aucune des circonstances accablantes, qui depuis ont donné tant de poids à l'accusation : elle se borna à dire que vers trois heures et demie l'épouse Genot rentra dans sa maison, qu'elle y fut suivie un quart d'heure après par son mari, mais qu'à peine ce dernier avait-il ouvert la porte, qu'il s'écria Anne-Joseph, au secours ! qu'elle y était morte aussitôt et qu'elle avait trouvé Genot sur sa femme déjà morte, et qu'un instant après elle avait vu ce dernier étendu sans connaissance, sous les fenêtres de sa voisine.

Cette déclaration, jointe à la rumeur publique, qui alors accusait l'épouse Genot de s'être suicidée, ne laissa aucun doute dans l'esprit du juge de paix, et les pièces furent renvoyées au procureur du roi.

M. le juge d'instruction crut devoir soumettre le rapport de M. le docteur Piette à deux chirurgiens, MM. de Lavacherie et Delheid furent appelés à exprimer leur opinion sur les causes de la mort de l'épouse Genot. Après mûre délibération, ces praticiens ont déclaré que bien qu'à la rigueur les blessures

remarquées pussent être l'effet d'un suicide, leur nature et leur étendue semblaient plutôt indiquer qu'elles étaient dues à une main étrangère.

Les femmes Douceel et Fraipont, quelques autres voisins, M. le bourgmestre de Ligny, MM. Piette et de Lavacherie viennent devant la cour confirmer toutes leurs premières déclarations.

L'accusé, dans un interrogatoire dont toutes ses réponses ont laissé percer le plus grand embarras et ont laissé beaucoup à désirer, se borne à dire qu'à son entrée dans la maison, le coup mortel était déjà porté, que sa femme était morte ou tout au moins ne faisait plus aucun mouvement, qu'il s'est élançé sur elle, et qu'il est immédiatement tombé sans connaissance ; enfin, qu'après son évanouissement, il ne sait plus rien de ce qui s'est passé autour de lui.

Le fatal couteau, encore tout taché de sang lui est représenté. La vue de l'instrument de son crime ne semble lui inspirer aucune émotion. Il demeure pendant tous ces débats qui ont duré sept heures et qui ont constamment excité l'intérêt dans la plus froide impassibilité.

M. le substitut du procureur-général, a soutenu l'accusation avec cette force de raisonnement et cette impartialité qui le caractérise.

La défense de l'accusé est présentée par M. Jacobs, jeune stagiaire qui débutait par cette affaire importante, et par M. Dognée aîné.

Celui-ci croit devoir à la fin de la plaidoirie demander à la cour qu'elle pose au jury la question de provocation. Celle-ci fait droit à cette demande ; mais le jury, après trois quarts d'heure de délibération, rentre dans la salle, et prononce un verdict de condamnation, et répond négativement, à la question de provocation.

En conséquence, Julien Genot a été, condamné, comme meurtrier, aux travaux forcés, à l'exposition et à la réclusion.

N.B. Nous apprenons à l'instant que le condamné, revenu en prison, a fait des révélations ; il a avoué qu'étant rentré pour prendre un repas et ayant eu avec sa femme une altercation, il lui porta à la gorge, sans trop savoir ce qu'il faisait, un coup de couteau qu'il tenait malheureusement à la main en cet instant fatal.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

Nous avons fait connaître, il y a quelques jours, le nombre des élèves qui fréquentaient les écoles communales de notre ville ; il se monte à 2106.

Il existe encore d'autres écoles ; ce sont celles dirigées par MM. les curés de la ville de Liège. En voici la statistique :

ÉCOLES DE FILLES.

Paroisses.	Nombre des élèves.
St. Barthélemy. — Plusieurs écoles dans la cour des Carmélites, tenues par les sœurs de St. Croix.	432
St. Martin. — Deux écoles gratuites, une école journalière, et une école dominicale.	110
St. Nicolas. — Une école gratuite dirigée par les Sœurs de Notre-Dame.	302
St. Denis. — École gratuite, trois fois par semaine.	82
St. Jean. — Deux écoles dans les cloîtres.	130
St. Servais.	150
St. Christophe. — Deux écoles gratuites.	185
St. Foi. — Une école paroissiale.	60
St. Véronique. — Trois écoles, y compris l'école gardienne.	156

ÉCOLES DE GARÇONS.

St. Jacques. — École tenue par les Frères des écoles chrétiennes.	270
St. Denis. Idem.	327
St. Marguerite. Idem.	300
St. Foi. — École paroissiale.	80
St. Véronique.	100
Total.	2684

Si nous ajoutons à ces 2684 enfants qui reçoivent l'instruction sous la direction du clergé, le nombre de ceux qui fréquentent les écoles communales, nous trouvons un total de 4.790 élèves, qui participent chez nous journellement aux bienfaits de l'instruction.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

On lit dans *le Droit*, journal des tribunaux de Paris : Tout s'éveillait dans la nature, les petits oiseaux ouvraient leurs ailes aux premiers zéphyrs du matin, et les marchandes des quatre saisons du marché St. Martin ouvraient leurs boutiques. Entre deux d'entre elles, deux voisines, Mlle. Jovial et Mme. Bodiot, s'établirent le dialogue suivant :

Mme. Bodiot, à sa fille, jeune enfant de dix ans. — Viens, ma fille, viens, travaillons ; nous n'avons que nos bras pour gagner notre pain ; nous n'avons pas comme Mlle. Jovial, des *capitalises* qui nous requièrent :

Mlle. Jovial, à son chien, jeune animal des plus carressans. — Mon chéri, viens, mon ange, mange cette tartine de beurre (Mlle. Jovial affecte d'éclaircir la couche de beurre sur la tartine qu'elle offre à Azor), tu es plus heureux que les pauvres enfants de Mme. Bodiot, qui ne mangent que des petits poulets sans plumes.

A cet endroit de la conversation rapportée au tribunal par un témoin, également marchande de quatre saisons au marché Saint-Martin, M. le président demande ce que le témoin veut dire par ces petits poulets sans plumes, que la prévenue, Mme. Bodiot, forait manger à ses enfants.

Le témoin, Mlle. Cliquet. — C'est pourtant pas obscurs ; ça veut dire qu'apparemment elle leur faisait pas manger des œufs de la première fraîcheur.

Mme. Bodiot. — Oui, c'est vrai qu'elle m'a dit une parole horrible, même que j'en ai pleuré, moi qui suis une veuve du choléra avec quatre enfants à moi et deux de mon frère, que je me suis trouvés sur les bras en plus.

Mlle. Jovial, faites donc votre douceur devant ces messieurs, vous

Il existe encore un assez bon nombre d'établissements particuliers qui comptent aussi beaucoup d'élèves, mais dont nous ne connaissons pas le chiffre.

STATISTIQUE

Des affaires jugées pendant l'année 1836, par le tribunal de simple police de Liège.

Le tribunal a tenu, pendant le courant de l'année 1836, 66 audiences, consacrées à l'examen de 593 affaires ; il s'est déclaré incompétent dans 7 causes lui déferées, parce que les faits attestés à l'audience, ont établi des préventions de délits, et il a renvoyé les auteurs présumés à la disposition de M. le procureur du roi.

Les autres ont été jugées conformément aux lois en vigueur : elles peuvent être divisées comme suit :

	Prison.	Amende.	Renvois.
Tapages injurieux ou nocturnes.	76	61	56
Rixes et violences légères.	35	44	24
Injures simples.	2	34	19
(Le nombre des acquittements pour ces trois catégories est fort considérable. Cela provient de ce que le plus souvent on poursuit sur le dépôt de plaintes et contre-plaintes.)			
Ordures jetées sur quelqu'un et sur les propriétés d'autrui.	4	2	
Dommages aux propriétés mobilières, bris de vitres, etc.	4	6	
Maraudage.		41	2
Chiens que le maître n'a point retenus, et qui a blessé un enfant.		1	
Animaux divagans ou conduits sur des terres envenimées.	4	6	
Combats de coqs.		2	
Caubrets ouverts après l'heure fixée.	4	55	5
Jeux de hasard établis sur les places publiques.	9	8	
Tir d'armes à feu ou de fusées id.		4	
Fruits non mûrs exposés en vente.		4	
Pour avoir monté sur les monuments ou sur les arbres les places et promenades publiques.		4	
Viande fraîche étalée et vendue hors la halle.		4	
Violation du ban des vendanges.		1	
Toitures en paille réparées sans autorisation.		6	6
Trappe de cave laissée ouverte pendant la nuit.	42	8	
Étalage interdit sur la voirie.		1	
Vidanges de fosses faites avant l'heure ou à des endroits non autorisés.		3	
Eaux sanguinolentes ou exhalant des odeurs fétides, répandues sur la voirie.		6	
Etrangers logés sans annonce à la police.	2	8	
Travaux, matériaux et marchandises laissés la nuit sur la voirie sans être éclairés.	5	64	5
Détérioration des chemins vicinaux.		10	
Défait ou refus de balayage.		8	
Gendres ou immondices jetés ou répandus sur la voirie, résidus de marchandises, etc.		21	2
Gochons brûlés sur la voirie.		1	
Refus de payer les droits au fermier d'un passage d'eau.	1	1	
Entrave apportée au libre cours des rivières.		1	
Voitures ou charrettes abandonnées sur la rue pendant la nuit.		15	3
Voitures ou chevaux stationnant sur la rue pendant le jour, sans observer les précautions prescrites.		7	1
Charrettes attelées circulant dans des rues interdites.		14	
Charrettes attelées circulant sans que le conducteur fut à la tête du cheval.		11	
Charrettes attelées circulant avec trop de rapidité.		4	
Chevaux et voitures qui ont traversé les places ou promenades publiques ou tenu les accotemens de celles-ci.		7	
Empiètement sur la voie publique par des constructions.		4	
Clotures ou travaux attenant à la voie publique exécutés sans autorisation.		3	
Edifices menaçans ruine et refus de démolir.		6	
Maisons de rendez-vous ou de débauche établies sans autorisation.	45		
(La plupart de ces dernières condamnations prononcent aussi des amendes.)			
Filles publiques : défaut de livret, abstention de la visite hebdomadaire ou changement de domicile sans avoir donné avis.	8	20	1
Témoins qui n'ont point comparu.		42	
	172	479	427

N. B. Dans soixante cinq affaires les prévenus ou la partie civile, ont été représentés par des avocats ou hommes de loi.

M. le commissaire Kirch a rempli pendant toute l'année 1836, les fonctions de ministère public près le tribunal de simple police ; il y a constamment fait preuve de zèle, et souvent montré une aptitude toute particulière.

qui m'en avez débité de plus sévères, me disant entre autres que j'étais du même pays que mon chien, et que si le diable faisait son devoir, il ferait un boisseau de charbon avec ma carcasse.

Un témoin, Mlle. Mimi. — La pure vérité c'est que tout ça c'est des bêtises qu'auraient dû avoir leur finition chez le marchand de vin, et non pas en venir faire part au gouvernement.

Mlle. Jovial. — Et le coup de poingt, Mimi, le coup de poingt que tu m'as vu arriver sur l'œil de la part de Mme. Bodiot, c'est y de bêtises aussi ?

Mimi. — Ah, le coup de poingt, oui, c'est vrai que tu m'as communiqué que tu avais l'œil au beurre noir ; mais j'ignore de la part de qui, n'ayant rien vu de mes yeux.

Un autre témoin. — Moi, j'ai vu que c'est Mlle. Jovial qui a battu tout sur le nez de la Bodiot, et qu'elle lui a reproché encore que c'était de la part de son homme. Je puis certifier à preuve qu'elles se sont toutes les deux victimes de sottises ; mais dire qui a reçu le premier et le dernier, impossible à moi, ça allait trop vite.

Plusieurs autres témoins, tous du même calibre, viennent augmenter la confusion de la scène et prolonger l'incertitude du tribunal. M. le président va clore les débats, quand Mlle. Jovial réclame l'audition d'un dernier témoin qui sait toute la vérité.

M. le président. — Audiencier, il y a-t-il encore un témoin ?

L'audiencier. — Il y a un M. Sangène ; mais il paraît qu'il n'a pas cru devoir prendre la peine...

Une voix, du fond de l'auditoire. — C'est pas la peine de l'attendre allez ; il est en patrouille depuis hier au matin, ayant eu celui d'enterrer un ami qui s'est laissé mourir à l'hospice.

Après une courte délibération, le tribunal renvoie la femme Bodiot de la plainte, dépens compensés.

Le deuil de l'aristocratie française et du corps diplomatique, à l'occasion de la mort de S. M. Charles X, est arrivé sur ces entrefaites, et les hommes politiques du parti de la cravate blanche ont senti, tout aussitôt, quelle chance s'offrirait pour la cause.

Les loges du Théâtre-Italien ont été envahies... Le balcon de l'Opéra a été pris d'assaut. Les salons ont été éblouis de la blanche troupe cheravatée.

A l'heure où je vous parle, la cravate blanche est un fait accompli. Il faut l'accepter. Qu'on s'y résigne ou non, sa sœur, la noire, est de mauvais ton. Elle ne convient plus qu'aux gens de lettres et aux militaires en retraite.

Dernièrement, un jeune homme se présenta au bal comme il s'y serait présenté en 1836. Parfaitement mis, du reste, il était en retard de trois semaines sur l'article des cravates. On lui demanda de tous côtés s'il arrivait de province. Notre jeune homme se fâcha. Quand il sut l'affaire, le lendemain, sur le terrain, il dit au mystificateur : « Monsieur, prenez garde qu'à mon tour je ne veuille changer la couleur de votre cravate. » En effet, sa balle partit et courut en sillant raser le col de l'adressaire. Bientôt quelque sang vint à rougir la blancheur de la cravate de neige. Heureusement, il y avait eu seulement une écorchure qu'un médecin a guérie plus tard. Mais ce duel scandaleux a consacré la restauration en question. Comme toutes les grandes révolutions, la cravate blanche a eu ses martyrs.

Aujourd'hui qu'on voit aux fêtes des ambassades russes ou d'Angleterre nos plus élégans se distinguer par la mode de la cravate, on ne dit déjà plus en parlant d'un dandy : « C'est un gant jaune, mais c'est une cravate blanche. »

Les cravates blanches seront infailliblement le titre du premier vaudeville pour Arnauld.

(L'Entr'acte.)

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 26 JANVIER:

Naissances: 2 garçons, 4 filles.
 Décès: 2 garçons, 1 femme, savoir: Marie Joseph Lhoest, âgée de 41 ans, sans profession, à Loncin, épouse de Godefroid Dejasse.

Le directeur du trésor dans la province de Liège informe les intéressés que le paiement des intérêts de cautionnement du deuxième semestre 1836, est ouvert à son bureau.

ANNONCES.

UN FABRICANT DE QUINCAILLERIE de cette ville, ayant beaucoup de connaissances, voulant agrandir ses affaires, désire trouver un ASSOCIÉ.
 S'adresser n° 1015, derrière l'Hôtel de Ville. 106

UN BON OUVRIER CHAUDRONNIER, célibataire, connaissant la partie des pompes, peut s'adresser à Hocheporte, n° 790. 53

VENTE PUBLIQUE.

MARDI 31 JANVIER 1837, à 10 heures du matin, M. M. LAMARCHE, de Liège, fera vendre au plus offrant, par le notaire FRANCKEN,

60 BEAUX PEUPLIERS,

D'une grosseur extraordinaire, croissant dans l'une de ses prairies, à Kemexhe.
 La vente aura lieu au pied des arbres. A CRÉDIT. 125

Le VENDREDI 17 février 1837, à 10 heures, le notaire PAQUE exposera en vente aux enchères publiques, en son étude, rue Souverain-Pont,

UNE MAISON TRES-SPACIEUSE,

SISE A LIEGE, RUE ST-ADALBERT, N° 755.
 Avec QUARTIER derrière, deux cours, puits, citerne, etc. Aux conditions que l'on peut voir en l'étude dudit notaire.

OCCASION EXTRAORDINAIRE

RABAIS RÉEL DE 20 A 80 o/o

POUR CAUSE DE DÉPART

PAR SUITE DE CESSATION DE COMMERCE.

Pour satisfaire aux demandes d'un grand nombre d'amateurs, on pourra encore pendant deux jours se procurer au

MAGASIN DE LIBRAIRIE,

F. GANONGETTE ET C^e,

RUE PONT D'AVROI, N° 577,

En face de l'Hôtel de Flandre, à Liège,

Tous les OUVRAGES composant son bel ASSORTIMENT. Il reste encore plus de 6 à 8000 vol. de bons livres de tous genres et de tous formats, parmi lesquels on peut choisir depuis 25 centimes jusqu'à 10 fr. et plus, le tout à des prix tellement AU-DESSOUS DU COURS ET DE LA VALEUR de ces marchandises, qu'il faut en avoir fait l'expérience pour s'en former une juste idée.

On trouve encore dans cette belle collection la plupart des classiques et des bons auteurs du jour, tels que Lamartine, Victor Hugo, Dumas, Casimir Delavigne etc. etc. Buffon, Voltaire, Rousseau, Laharpe, Shakespeare, Byron, etc. etc. et une infinité d'autres trop long à détailler, et pour lesquels on peut visiter le magasin TOUT EST COMME D'USAGE NEUF ET GARANTI BIEN COMPLET.

PASTILLES DE GALABRE

De POTARD, pharm., rue St-Honoré, 271, à Paris,

Guérissent: rhumes, catarrhes, asthmes, toux, enrouements, coqueluches, irritations de poitrine, d'intestins et des glaires; les seules qui facilitent l'expectoration et entretiennent la liberté du ventre. Dépôt à Bruxelles... M. Robby, confiseur; M. Decarte, pharmacien, Liège; M. Leboutte-Decamps, pharm.; Louvain; M. Obolsky, confiseur; Bruges; M. Van Ontrive-Pallet, pharm.; Tirlentout; M. Gachens, pharm.; Ath.; M. Gambrelin, ph.; Mons; M. Van Miert, ph. 282

PROGRAMME DU CONCERT

Qui sera donné vendredi prochain 27 courant, dans la Salle du Spectacle par M. LAMBERT MASSART.

PREMIÈRE PARTIE.

1. Ouverture d'Éraste de Weber.
2. Romance chantée par Mme. St. Ange.
3. Thème original varié pour violon composé et exécuté par M. Lambert Massart.
4. Air chanté par M. Bouchy.
5. Variations sur un motif du Pré au Clerc, exécutées par M. Joseph Massart.

DEUXIÈME PARTIE.

6. Variations pour le piano sur un motif du Pré aux Clercs, exécutées par Joseph Massart.
7. Duo de Mazaniello, chanté par MM. Bouchy et Richelme.
8. Premier solo et rondo d'un concerto de Kreutzer, exécutés par M. Lambert Massart.
9. Air chanté par Mme St. Ange.
10. Variations sur une romance de Mme Malibran, composée et exécutée par M. Lambert Massart.

Prix ordinaire du spectacle.
 On commencera à 6 heures.
 MM. les titulaires qui désireraient retenir leurs loges, sont priés de vouloir en faire retirer les coupons, jeudi avant onze heures.

VENTE DE RENTES.

Les héritiers de Mme DEJARDIN, née HENKART, feront vendre aux enchères, le 3 février, à deux heures après-midi, en l'étude de Me BERTRAND, notaire à Liège, place St-Pierre, les rentes dont le détail suit:

- 1^{re} Lot. UNE RENTE DE 23 fr. 93 cent., due par M. Crabay, représentant Ronveaux.
 - 2^e Lot. Une de 38 francs 90 cent., due par Mme. de Heusch, veuve Henkart.
 - 3^e Lot. Une de 36 fr. 46 cent., due par M. Jean Gérard, boulanger.
 - 4^e Lot. Une de 80 francs par M. Moureau, propriétaire à Fragnée.
 - 5^e Lot. Une de 2 muids d'épeautre, due par M. Fleba de Remicourt.
 - 6^e Lot. Une de 2 muids 4 setiers d'épeautre, due par veuve Dubois, propriétaire à Tilhange.
 - 7^e Lot. Une de 9 muids 2 quarts, due par Mme. veuve Carlier.
 - 8^e Lot. Une de 62 fr., due par la ville de Liège.
 - 9^e Lot. Et UN CAPITAL de 1,500 fr., produisant intérêt à 5 p. c. dû par Carsoux et Brouwers.
- Le cahier des charges, titres et inscriptions, sont déposés en l'étude dudit Me BERTRAND, notaire. 55

CHOCOLAT

FABRIQUÉ A LA MÉCANIQUE,

Au n° 32, rue du Pont d'ile, on vient de recevoir un assortiment de CHOCOLAT, de divers prix et qualités: Chocolat ordinaire, idem à la Vanille, à la Canelle, au Saïep, etc. depuis 55 cents jusqu'à 1 florin 25 cents le demi-kilo

Les expériences conduites, les approbations de nos commissaires nommés par le gouvernement, les brevets et autres distinctions honorifiques, ont donné à ce chocolat une réputation méritée. On le trouve dans toutes les villes où il y a un commerce de chocolatiers. On le trouve également dans les villes où il y a un commerce de chocolatiers. On le trouve également dans les villes où il y a un commerce de chocolatiers.

AVIS

CONTRE LES COLS EN FAUSSE GRINOLINE

Dont la mauvaise tenue, le peu de durée et l'inconfort sont reconnus.



La signature OUDINOT, seul breveté pour la vraie crinoline, duit double, est apposée sur chacun de ses cols sert de garantie, autrement déception.

DEPOTS à Liège, chez MM. J. L. THONNAR, place du Spectacle, FOLLEVILLE, THOMAS, HANQUET et GILLON-NOSSENT.

AVIS DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE.

Les sieurs Dernier, demeurant au Pot-d'Or, n. 625, H. Dubois-Mottard, Pinsart, Gilles, rue Pierreuse, n. 363, et Franck, rue Gravioule, n. 4 bis, demandent l'autorisation d'établir:

- 1^{re}. une forge sur un terrain qui lui appartient, formant le coin des rues Larue et de la Casquette;
 - 2^e. une briqueterie temporaire, sur un terrain à lui appartenant, au chemin de Longdoz, au lieu dit Rognac;
 - 3^e. une forge dans sa demeure;
 - 4^e. Et le 4^e. Un moulin à l'huile, mû par la machine à vapeur, qu'il a été autorisé à placer dans ses ateliers.
- On peut former opposition dans le délai de quinze jours en s'adressant par écrit à l'administration communale.
 Liège, le 24 janvier 1837.

BOURSES.

PARIS, LE 25 JANVIER.

Cinq pour cent.	409 20	Esp. D. diff. s. int.	11 7/8
Trois pour cent.	79 85	Di. pas. s. int.	7 3/8
Act. de la B. de Fr.	2380 00	Belg. Empr. 1832	403 0/0
Napl. Cert. Falc.	98 70	Banque de Belg.	4325 00
Esp. Ardoin 1834.	26 3/4		

AMSTERDAM, LE 25 JANVIER.

Holl. Dette active.	401 5/8	Inscr. au gr. livre.	67 0/0
Dito 2 1/2.	54 1/8	Certifi. à Amst.	95 1/2
Dilicée.	0 0/0	Pologne. L. d. 500f.	120 0/0
Billet de change.	23 1/0	Lots de Rd. 50 f.	113 1/2
Syndic. d'amort.	94 5/8	Espagne. E. Ard.	24 1/2 G
3 1/2.	78 7/8	Dito grd.	24 5/8
Soc. de comm. P-B	482 0/0	Dette différ. anc.	9 0/0
nouvelle.	000 0/0	nouv.	12 1/8
Russie, H. et C. 5	104 1/4	passive.	7 0/0
1829, 5	104 1/4	Autriche. Métal. 5.	100 1/8

ANVERS, LE 26 JANVIER.

ANVERS. Det. activ.	105 0/0	ANVERS. Cert. Falc.	92 1/2
Det. différ.	44 0/0	STAT-BO. Ley. 1832.	000 0/0
Emp. de 48 mill.	400 1/2 A	à An. 1834.	101 0/0 P
HOLL. Dette active.	97 1/4		
Rente remboursab.	403 3/4		
Autriche. Métal.	100 0/0		
Lots de fl. 100.	423 0/0	Amst., c. jours.	3/8 1/2 P P
de fl. 250.	707	Rotterd., idem.	3/8 1/2 P P
de fl. 500.	119 1/4 A	Paris, idem.	1/4 P
Polog. Lots fl. 300.	140 0/0 A	2 mois.	3/4 1/2 P
fl. 500.	85 3/4	Lond. pr. Estr. c. j.	3 1/2 1/2
ARIST. E. à L. 1834.	23 7/8 1/2 A	2 mois.	39 7
ESPAG. Empr. 1834.	0 0/0	Ham. pr. 40 HB. c. j.	35 1/4
D. dif. 1834.	0 0/0	2 mois.	35 0/0
Dit. p. 1834.	0 0/0	Bruxelles et Gand.	1/4 p. c.
Dette diff.	9 1/4 P		

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 26 JANVIER 1837.

Comme nous ne connaissons pas la cote de Londres du 24 courant, on a fait peu d'affaires en fonds Espagnols à notre bourse de ce jour. Ardoin ouvert 23 7/8 3/4 et reste 23 5/8 A. au comptant.
 Primes à un mois 25 1/2 p. c. dont 1 p. c. et A.
 fin courant 24 0/0 dont 1/2 A.
 au 15 février 24 1/2 0/0 dont 1/2 0/0 P.

BRUXELLES, LE 26 JANVIER.

COURS.	ACTIONS.
Emp. Rotsch.	Act. Société Gén.
Fin cour.	Act. de la S. de C.
Pr. 1 ^{er} m. d. 1.	Act. de la B. de B.
1836. 4 ^e lot.	Act. C. Sam. et O.
Fin cour.	Act. des Hauts-F.
pr. 1 ^{er} m. d. 1.	Act. Charb. Flenu.
Dette active 2 1/2.	Act. Banq. fond.
E. de la ville 1832	Act. Ch. H. et W.
Dette active holl	Act. Ch. Sclessin.
Rente domaniale.	Act. Entr. Indust.
BRÉSIL 1834.	Act. Ch. Lev. du F.
Autriche. Métal.	Act. S. d'Ougrée.
ROME. 1832.	Act. S. Sars-Lonch.
NAPLES. Falconnet	Act. Ch. de fer.
Banque Tav.	Act. S. de Venues.
PORT. Dona Maria.	Act. bat. à V. Anv.
ESPA. Ard. 1834.	Act. S. St. Léon.
Fin cour.	Act. S. Chateau.
pr. 1 ^{er} m. d. 1.	Act. S. Verreries.
gros-pièces	Act. Ecl. gaz. rés.
pr. 1 ^{er} m. d. 1.	Act. S. Raffinerie.
différée 1834.	Act. Verr. Charl.
anc.	Act. Expl. l'Espér.
dette passive.	Act. des Brasseries.
	Act. Librairie H.
	Act. Typogr. W.
	Act. Fabr. Tapis.
	Act. Fabr. de fer
	Act. Mutual. ind.
	Act. C. de Bruges
	Act. H. F. Monc.

VIENNE, LE 14 JANVIER.

Métalliques, 104 1/2. — Actions de la banque, 1376.

PLACE D'ANVERS, LE 26 JANVIER.

Café. — Les transactions moins animées depuis quelques jours, se sont bornées aujourd'hui à 20 balles St Domingue belle qualité et quelques petits de Havane ord. à prix divers.
 Cuir. — 7 à 800 pièces Montévidéo de 42 à 43 kil. à 43 1/2 c.
 Coton. — Les affaires restent par continuation insignifiantes dans ce linage. On n'a cité que la vente de 32 balles Mobile et une trentaine de balles de Surat à prix inconnus.
 Sucre brut et raffiné. — Aucune transaction digne d'être rapportée. Nos autres articles sans variation.

MARCHE DE LIEGE DU 26 JANVIER 1837.

Froment vieux, l'hectolitre, fr. 14 84
 Seigle vieux, id., 11 27

H. LIGNAC, Impr. du Journal, n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.